

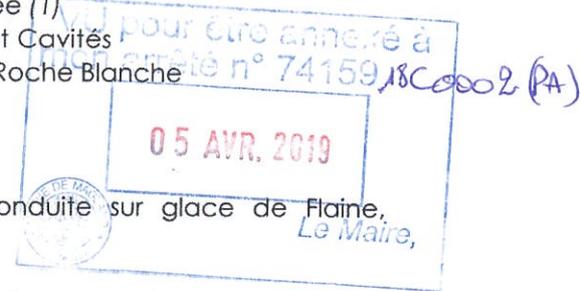
ATTESTATION D'ÉTUDE
R. 431-16 f) du code de l'urbanisme
L. 421-6 du code de l'urbanisme



DANS LE CADRE DES EXIGENCES DE L'ARTICLE R. 431-16 f) DU CODE DE L'URBANISME

Je soussigné, NOM : CHEVEAU **Prénom :** JULIE

Agissant en qualité d'architecte du projet / d'expert agréé (1)
Raison sociale : HYDROGÉOTECHNIQUE – Pole Falaises et Cavités
Adresse : 5 bis, rue de la Serre, ZA La Novialle – 63670 La Roche Blanche
Courriel : j.cheveau@hydrogeotechnique.com
Téléphone : 04 73 24 00 51

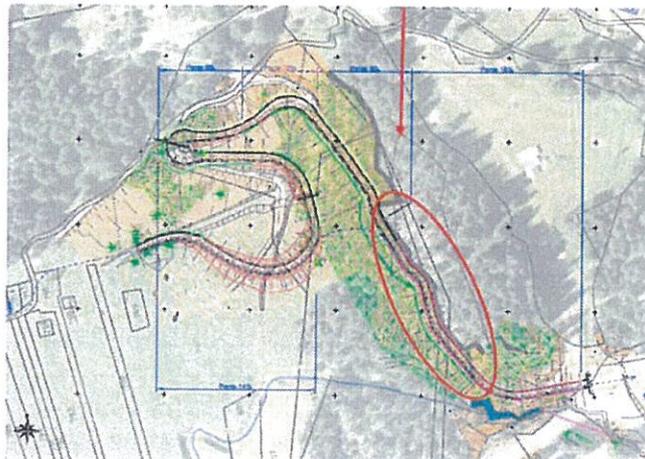


Pour le compte du maître d'ouvrage : Ecole de conduite sur glace de Flaine, représentée par M. Carton
Ayant déposé le dossier de permis d'aménagement pour PROJET DE CIRCUIT DE CONDUITE SUR GLACE A FLAINE, COMMUNE DE MAGLAND (74)

Certifie,

que l'étude préalable (2)
« Etude de stabilité de falaise – création d'un nouveau circuit sur glace » *Diagnostic géotechnique (G5) et étude de conception phase projet (G2 PRO)* réalisée le 21 août 2018

permet de déterminer les conditions, de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation de la construction projetée en zone(s) 103/P2 du plan de prévention des risques naturels (PPR) de Magland, au droit de la zone étudiée, délimitée en rouge sur l'extrait de plan du projet présenté ci-dessous :



Constate, que le projet prend en compte ces conditions au stade de la conception.

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature et cachet de la personne agréée

A La Roche Blanche , le 04/02/2019

HYDROGÉOTECHNIQUE
Pôle FALAISES ET CAVITÉS

Siège Social : Z.A. Les Ormeaux - 3 rue J.-M. Paradon
71150 FONTAINES
Tél. 04 73 24 00 51 - Fax 04 73 24 59 95
SIRET 349 555 540 00013 - APE 71.12 B - T.V.A. FR 20 349 555 540

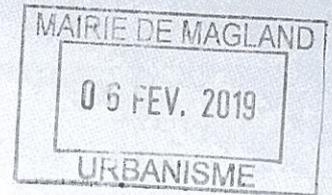
Signature du demandeur.

Cette attestation est faite sous la responsabilité du demandeur (article R.431-33-2 du code de l'urbanisme)

A, le

(1) Royer la mention inutile

(2) Renseigner la nature de l'étude (ex : géotechnique, trajectographique, géotechnique et hydrologique, etc)



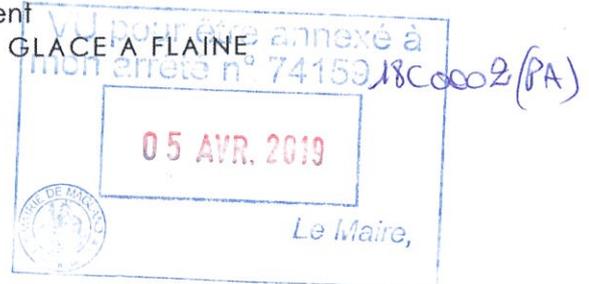
ATTESTATION D'ÉTUDE
R. 431-16 f) du code de l'urbanisme
L. 421-6 du code de l'urbanisme

DANS LE CADRE DES EXIGENCES DE L'ARTICLE R. 431-16 f) DU CODE DE L'URBANISME

Je soussigné, NOMBERTHET-RAMBAUD Prénom Philippe

Agissant en qualité de consultant en protection avalanche (1)
Raison sociale ENGINEERISK
Adresse 354 voie Magellan 73800 Ste Hélène du Lac
Courriel philippe.berthet-rambaud@engineerisk.com
Téléphone 06 23 75 04 44

Pour le compte du maître d'ouvrage Circuit Glace de Flaine
Ayant déposé le dossier de permis d'aménagement
pour PROJET DE CIRCUIT DE CONDUITE SUR GLACE A FLAINE
COMMUNE DE MAGLAND (74)
(description du projet)



Certifie,
que l'étude préalable (2)

« Diagnostic de l'exposition aux risques d'avalanches et prescriptions correspondantes pour l'accès modifié au projet de circuit de conduite sur glace dans la plaine du Lac de Flaine » V2 du 21/03/2018

permet de déterminer les conditions de réalisation, d'utilisation ou d'exploitation de la construction projetée vis-à-vis de notre diagnostic des aléas avalanches du secteur, cohérent avec l'enjeu prévu.

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature et cachet de la personne agréée

A Sainte Hélène du Lac, le 06/02/2019

Signature du demandeur.

Cette attestation est faite sous la responsabilité du demandeur (article R.431-33-2 al code de l'urbanisme)

A Flaine....., le 06/02/2019.....



(1) Rayer la mention inutile

(2) Renseigner la nature de l'étude (ex : géotechnique, trajectographique, géotechnique et hydrologique, etc)

4 - Documents pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables

URBANISME

Pièces	Nombre d'exemplaires à fournir
Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 4° (opération d'intérêt national) du code de l'urbanisme	
<input type="checkbox"/> F3. L'attestation de l'aménageur certifiant que ce dernier a réalisé ou réalisera l'intégralité des travaux mis à sa charge (articles R. 331-5 et R. 431-23-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 6° (projet urbain partenarial) du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F4. Copie de la convention de projet urbain partenarial (article R. 431-23-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si vous faites une reconstruction suite à une destruction ou suite à une démolition ou suite à un sinistre et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 331-7 8° du code de l'urbanisme :	
<input type="checkbox"/> F5. La justification de la date de la destruction, de la démolition ou du sinistre	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> F6. En cas de sinistre, l'attestation de l'assureur, que les indemnités versées en réparation des dommages ne comprennent pas le montant des taxes d'urbanisme	1 exemplaire par dossier
Si votre projet affecte le sous-sol et que vous pensez bénéficier de l'exonération prévue à l'article L. 524-6 du code du patrimoine (19) :	
<input type="checkbox"/> F7. L'attestation de paiement d'une redevance d'archéologie préventive au titre de la réalisation d'un diagnostic suite une demande volontaire de fouilles, ou au titre de la loi du 1 ^{er} août 2003	1 exemplaire par dossier

5 - Autres renseignements

(Informations complémentaires et justificatifs éventuels (notamment l'attestation bancaire au prêt à taux zéro +, si la collectivité a délibéré l'exonération facultative correspondante) pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 5/02/19

Nom et Signature du déclarant
CARTON ERIC

VU pour être annexé à mon arrêté n° 74159 BC 002 (PA)
05 AVR. 2019
Mairie

MAIRIE DE MAGLAND
05 FEV. 2019
URBANISME

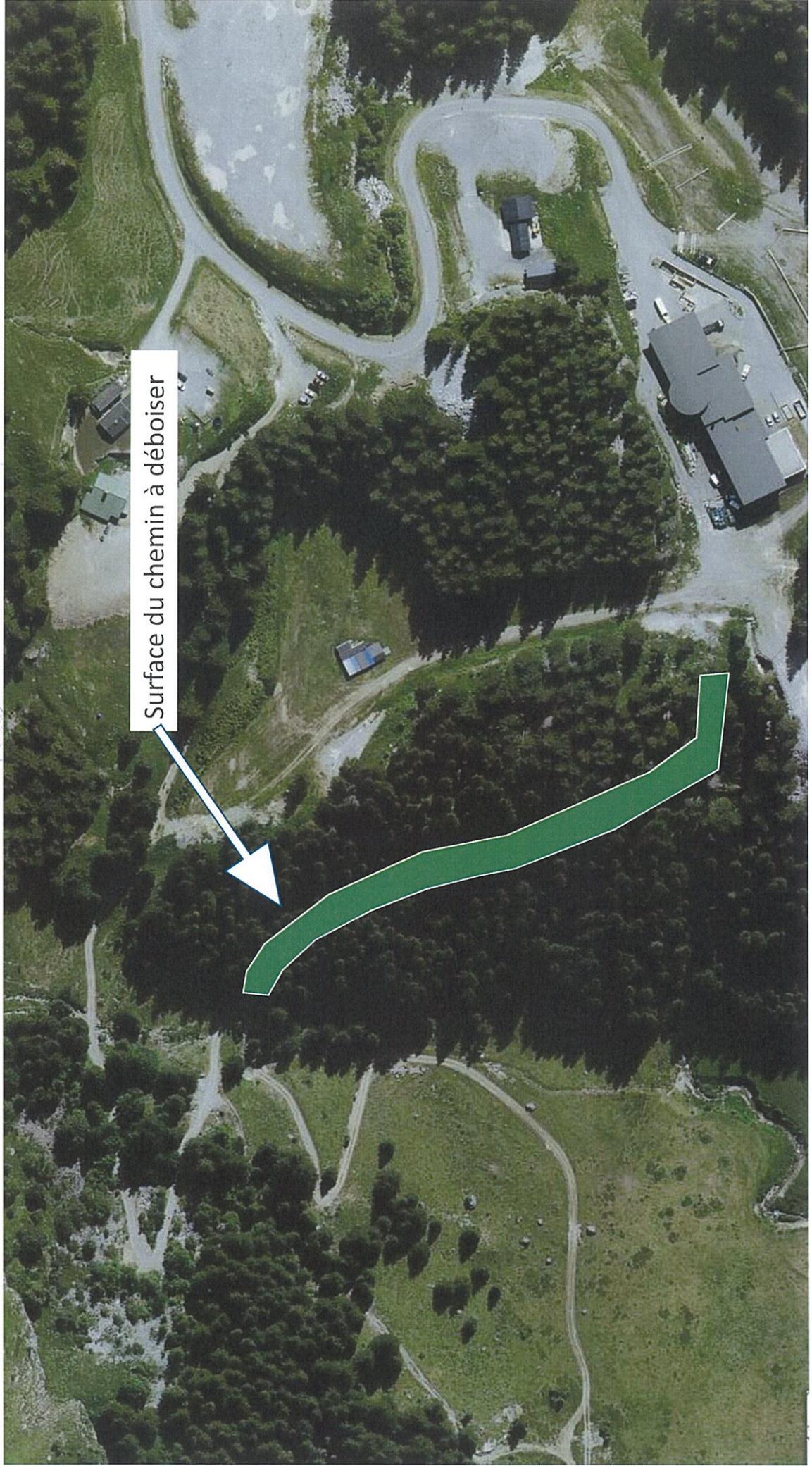
VU pour être annexé à
mon arrêté n° 74159J8C0002(PA)

05 AVR. 2019

Le Maire,



Surface du chemin à déboiser





Commune de Magland



date de dépôt : 21.12.2018

demandeur : SARL CIRCUIT GLACE DE FLAINE
représentée par Monsieur CARTON Eric

pour : Création d'un circuit de conduite sur glace
en aval du circuit existant

adresse terrain : ROUTE DU CIRCUIT, FLAINE, à
Magland (74300)

parcelles cadastrales : B n° 778/779/780/781/782/
785/788/790/791/792/793/794/795/796/797/
798/799/800/901/1936/1950/1951/2040/2041
/2103/2104

superficie tènement foncier : 31 500 m²

Le Maire
à
SARL CIRCUIT GLACE DE FLAINE
Monsieur CARTON Eric
Route du Circuit
FLAINE
74300 MAGLAND

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis d'aménager le 21.12.2018, pour un projet de création d'un circuit de conduite sur glace en aval du circuit existant situé ROUTE DU CIRCUIT, FLAINE, à Magland (74300).

Par courrier du 11.01.2019, je vous indiquais que le délai d'instruction de votre demande de permis d'aménager devait être portée à 4 mois en application de l'article R. 423-24 c) du code de l'urbanisme afin de permettre la consultation de l'architecte des bâtiments de France (ABF). Ce délai annule et remplace le délai de droit commun de 3 mois, qui figure sur le récépissé de dépôt de votre demande de permis de construire.

Suite à la consultation de l'ABF, plusieurs pièces manquent au dossier.

DEMANDE DE PIECES MANQUANTES DANS LE DOSSIER DE DEMANDE DE PERMIS D'AMENAGER

Après examen des pièces jointes à votre demande, il s'avère que les pièces suivantes sont manquantes ou insuffisantes :

- F00 - La déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions.
Dater et signer le formulaire en page 17/17.
- PC 02 - Un plan de masse des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme].
Fournir un plan de masse avec repérage des arbres existants et coupés.
- PC 04 - Une notice décrivant et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme].
Fournir une notice décrivant le projet paysager et qui devra permettre d'évaluer les modifications apportées au terrain naturel et les mesures prises pour intégrer la voie d'accès à l'environnement existant.



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Direction régionale des affaires culturelles d'Auvergne-Rhône-Alpes
Unité départementale de l'architecture et du patrimoine de Haute-Savoie

Dossier suivi par : Denis MATHEVON

Objet : demande de permis d'aménager

MAIRIE MAGLAND
1021, rue Nationale
BP 14
74308 MAGLAND

A Annecy, le 18/01/2019

numéro : pa15918C0002

adresse du projet : route du circuit 74300 MAGLAND

nature du projet : Lotissement artisanal/commerce

déposé en mairie le : 21/12/2018

reçu au service le : 09/01/2019

servitudes liées au projet : Site inscrit - Désert de Platé, col
d'Anterne...

demandeur :

CIRCUIT GLACE DE FLAINE - CARTON
ERIC
route du circuit
74300 MAGLAND

Ce dossier ne comporte pas les pièces exigibles en application du livre IV du code de l'urbanisme ou ces pièces ne sont pas exploitables. L'architecte des Bâtiments de France n'est donc pas en mesure d'exercer sa compétence et s'oppose en l'état du dossier à la délivrance de l'autorisation de travaux.

Il convient de réclamer au demandeur les pièces suivantes dans le délai d'un mois à compter du dépôt du dossier en mairie conformément à l'article R.423-22 du code de l'urbanisme :

Fournir un relevé photographiques du secteur de la piste d'accès projetée

Fournir un plan masse avec repérage des arbres existants et coupés

Fournir une notice décrivant le projet paysager et qui devra permettre d'évaluer les modifications apportées au terrain naturel et les mesures prises pour intégrer la voie d'accès à l'environnement existant.

L'architecte des Bâtiments de France

Marion MORIN-AUROY





Commune de Magland



dossier n° PA 074 159 18 C0002

date de dépôt : 21.12.2018

demandeur : SARL CIRCUIT GLACE DE FLAINE
représentée par Monsieur CARTON Eric

pour : Création d'un circuit de conduite sur glace
en aval du circuit existant

adresse terrain : ROUTE DU CIRCUIT, FLAINE, à
Magland (74300)

parcelles cadastrales : B n° 778/779/780/781/782/
785/788/790/791/792/793/794/795/796/797/
798/799/800/901/1936/1950/1951/2040/2041
/2103/2104

superficie tènement foncier : 31 500 m²

Le Maire
à
SARL CIRCUIT GLACE DE FLAINE
Monsieur CARTON Eric
Route du Circuit
FLAINE
74300 MAGLAND

Monsieur,

Vous avez déposé une demande de permis d'aménager le 21.12.2018, pour un projet de création d'un circuit de conduite sur glace en aval du circuit existant situé ROUTE DU CIRCUIT, FLAINE, à Magland (74300).

Il vous avait alors été indiqué que le délai d'instruction de votre demande était en principe **de 3 mois**, mais que l'administration pouvait, dans le mois suivant le dépôt de votre dossier, vous écrire :

- soit pour vous avertir qu'un autre délai est applicable, lorsque le code de l'urbanisme l'a prévu pour permettre les consultations nécessaires (si votre projet nécessite la consultation d'autres services...),
- soit pour vous indiquer qu'il manque une ou plusieurs pièces à votre dossier,
- soit pour vous informer que votre projet correspond à un des cas où une autorisation tacite n'est pas possible.

Je vous informe que le délai d'instruction de votre projet doit effectivement être modifié :

MODIFICATION DU DELAI D'INSTRUCTION DE LA DEMANDE PERMIS D'AMENAGER

Après examen de votre demande, il s'avère que :

- votre projet est situé dans le périmètre de protection d'un immeuble(s) classé(s) ou inscrit(s) au titre des monuments historiques et en conséquence, en application de l'article R.425-1 du code de l'urbanisme, le projet doit faire l'objet de l'accord de l'architecte des bâtiments de France.

Je vous informe en conséquence que pour permettre de respecter cette obligation, **le délai d'instruction de votre demande de permis d'aménager doit être porté à 4 mois** en application de l'article R. 423-24 c) du code de l'urbanisme.



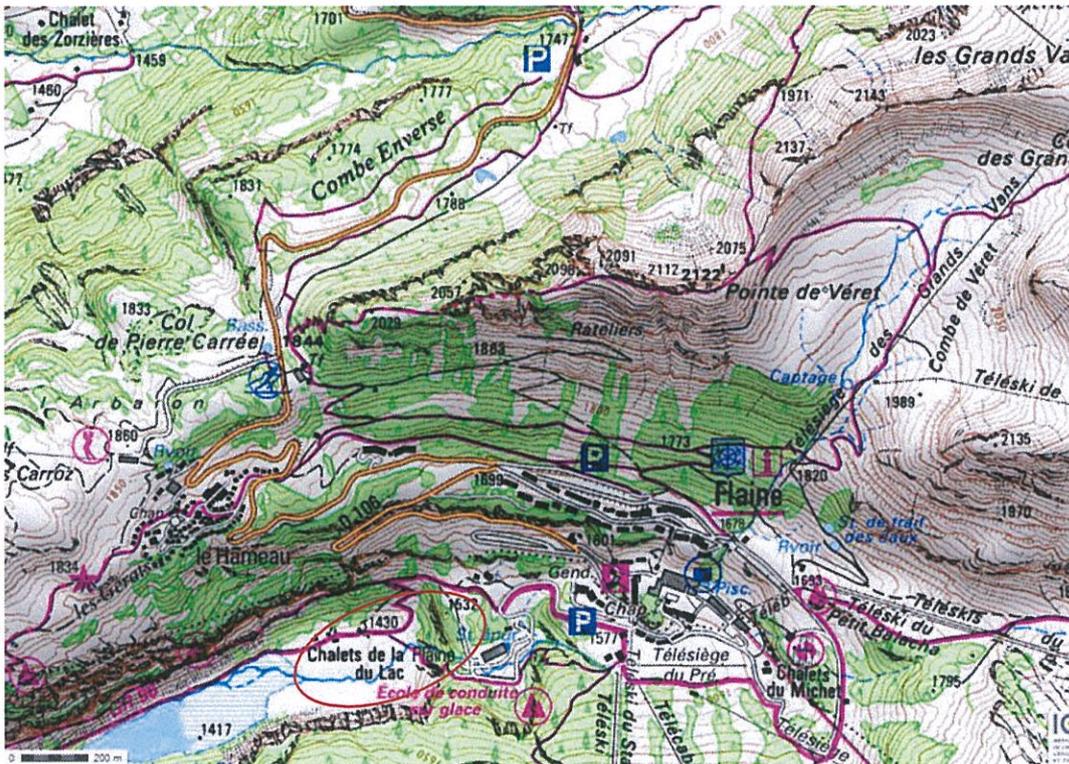
Ecole de Conduite sur Glace
Mr CARTON Eric
74 300 FLAINE

Mairie de Magland
21 DEC. 2018
URBANISME

PIECE OBLIGATOIRE n° PA1 DU CERFA 13409*06

Un plan de situation du terrain

« plan permettant de connaître la situation du terrain à l'intérieur de la commune » (R*441-2 du Code de l'urbanisme)



Localisation du projet (Fond IGN, source Géoportail)

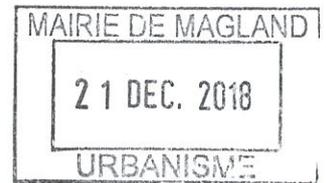
VU pour être annexé à
mon arrêté n° 74159.18C0002(PA)

05 AVR. 2019

 Le Maire,



Ecole de Conduite sur Glace
Mr CARTON Eric
74 300 FLAINE



ANNEXE AU CERFA 13409*06
« REFERENCES CADASTRALES »

Section	Numéro	Superficie de la parcelle cadastrale (en m ²)	Superficie totale du terrain par parcelle (en m ²)
B	778	398	267
B	779	582	325
B	780	3048	1767
B	781	875	629
B	782	2807	1885
B	785	4041	2464
B	788	1446	872
B	790	1224	935
B	791	617	487
B	792	615	495
B	793	2123	1725
B	794	76	76
B	795	841	768
B	796	48	48
B	797	18757	7891
B	798	670	505
B	799	254	67
B	800	7306	2424
B	901	11064	535
B	1936	5692	17
B	1950	648	61
B	1951	8016	1569
B	2040	645	299
B	2041	645	409
B	2103	4761	3165
B	2104	3949	1815

Superficie totale du terrain 31500 m²





RAPPORT POUR AVIS DE CONSULTATION

COMMUNE : MAGLAND



SERVICE CLIENT

09 69 32 34 58

24/24 - 7j/7 - APPEL EN IN-SERVICE

Adresse du branchement

Route du Circuit
74300 Magland

Identité et coordonnées du demandeur

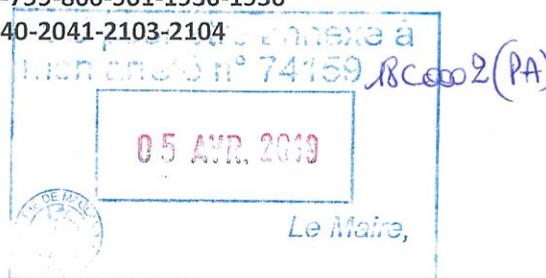
SARL Circuit glace de Flaine
Représenté par Mr CARTON Eric

Numéro du permis de construire : PA.074.159.18.C0002

Numéro(s) parcellaire(s) : B : 778-779-780-781-782-785-788
790-791-792-793-794-795-796
797-798-799-800-901-1936-1950
1951-2040-2041-2103-2104

Caractéristiques de l'habitation

Désignation : Indéterminé
(Création d'un circuit glace)
Usage : commercial
Nombre de pièces : Indéterminé



Détail de l'enquête

Motif de l'enquête : AVIS SUR CONSULTATION
Méthode de l'étude : ETUDE SUR PLANS ET SUR PLACE
Nature du réseau : SEPARATIF

Avis :

En raison de l'étude sur plans, en raison de l'étude des dossiers fournis, l'eau utilisée pour la création de la glace d'un deuxième circuit glace à Flaine sera de l'eau brute. Celle-ci distribuée par le domaine Skiable de Flaine (DSF), notre champs d'action n'intervient pas dans ce projet en conséquence, nous n'avons pas d'avis à promulguer.

Nom de l'intervenant : RIBIERE Céline

Le : 29/01/2019